



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement



## Règlement de l'appel à candidatures

Avec le soutien de :



**Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement**  
Le Stratège-Péri - 18 rue Gabriel Péri  
69100 Villeurbanne  
Tél. +33 04 78 37 29 14  
[auvergnerhonealpes-ee.fr](http://auvergnerhonealpes-ee.fr)

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION .....	3
2	DESCRIPTION DU CONCOURS .....	3
2.1	Trophée des Achats durables : Marchés socialement et écologiquement responsables .....	3
2.1.1	Types de marchés.....	4
2.1.2	Critères d'appréciation .....	5
2.2	Engagements des lauréats.....	5
2.3	Distinction des marchés en matière de développement durable et d'économie circulaire .....	6
3	JURY DE SÉLECTION DES MARCHÉS EXEMPLAIRES.....	6
4	PARTICIPANTS .....	6

## 1 PRÉSENTATION

---

Depuis 2002, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) anime le Réseau régional sur l'écoresponsabilité et le développement durable (RREDD). Depuis le lancement du réseau régional, AURA-EE a ainsi accompagné plus de 700 collectivités et acteurs publics en matière d'achats durables en Auvergne-Rhône-Alpes. En région Auvergne Rhône-Alpes en particulier, on estime à environ 20 000 le nombre d'acheteurs en charge de marchés publics. En moyenne en France, seuls 10 et 15 % des marchés publics intègrent des dispositifs environnementaux ou sociaux.

Grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de ses membres et partenaires, AURA-EE accompagne les acteurs publics dans leur volonté d'intégrer le développement durable et l'économie circulaire dans leurs marchés. Cet accompagnement prend différentes formes :

- Par l'animation d'un centre de ressources et d'échanges qui permet d'alimenter les questions relatives au développement durable et à l'économie circulaire dans les marchés publics (<https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/thematiques/commande-publique-durable>)
- Par l'animation du réseau régional, le RREDD, lieu de rencontre, d'échanges et de collaboration entre les acteurs publics (<https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/reseaux/rredd>)
- Par le conseil et l'accompagnement direct des acteurs publics, collectivités locales, administrations, bailleurs sociaux, établissements de santé, etc. dans l'élaboration de leurs marchés
- Par la publication de [fiches de bonnes pratiques](#) et la constitution d'une base de données des pièces de marché notamment
- Par un accompagnement sur l'organisation adaptée permettant la mise en place d'une politique d'achat durable
- Par la mise en place de temps d'informations ou de formations spécifiques
- Par le présent concours.

Dans ce cadre, AURA-EE a pour mission la mise en œuvre d'un concours visant à distinguer les marchés publics les plus exemplaires en matière de développement durable et d'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce concours est ouvert à toutes les organisations soumises au Code des marchés publics.

Chaque session permet aux acteurs publics de se faire connaître en matière de développement durable et d'économie circulaire :

- **Marchés exemplaires en matière de développement durable et d'économie circulaire, toutes catégories d'achat (fournitures, services, prestations intellectuelles, travaux, marchés, Délégation de service public, marché de concession, etc.)**

## 2 DESCRIPTION DU CONCOURS

---

### 2.1 TROPHÉE DES ACHATS DURABLES : MARCHÉS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

**Un trophée pour distinguer les marchés les plus exemplaires en matière de développement durable et d'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes.**

L'intérêt du Trophée est de faire connaître largement au plus grand nombre les marchés existants, déjà passés ou en exécution, les plus remarquables. Il apparaît en effet que nombre d'initiatives demeurent encore méconnues en Auvergne Rhône-Alpes.

C'est également l'occasion pour AURA-EE de les recenser, d'accéder à une image actualisée des achats en région, d'établir des liens entre les projets les plus intéressants de diffuser le concept en le faisant connaître et permettre enfin à ceux désireux de s'engager à leur tour de disposer des références utiles à l'élaboration de leur propre projet.

C'est aussi une garantie de qualité et une forme de reconnaissance justifiée d'un engagement des collectivités et des acteurs en matière de développement durable qui contribue au rayonnement de la région et de tous ses acteurs.

### **2.1.1 Types de marchés**

Tous les marchés, thématiques et procédures régis par le Code des marchés publics et susceptibles d'intégrer le développement durable et répondant à ses finalités sont susceptibles d'être récompensés.

Il pourra s'agir par exemple (liste non exhaustive) :

- De marchés de fournitures
- De marchés de services
- De marchés de prestations intellectuelles
- De marchés de travaux
  
- D'achats inférieurs aux seuils, passés sans publicité ni mise en concurrence préalables
- De marchés à procédure adaptée (MAPA)
- De marchés passés selon une procédure formalisée (appels d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif, ...)
  
- De marchés de partenariat
- De Délégation de service public (DSP)
- De contrats de concession

Aucune catégorie n'est définie préalablement, chaque candidat pourra librement présenter un dossier sur la thématique de son choix.

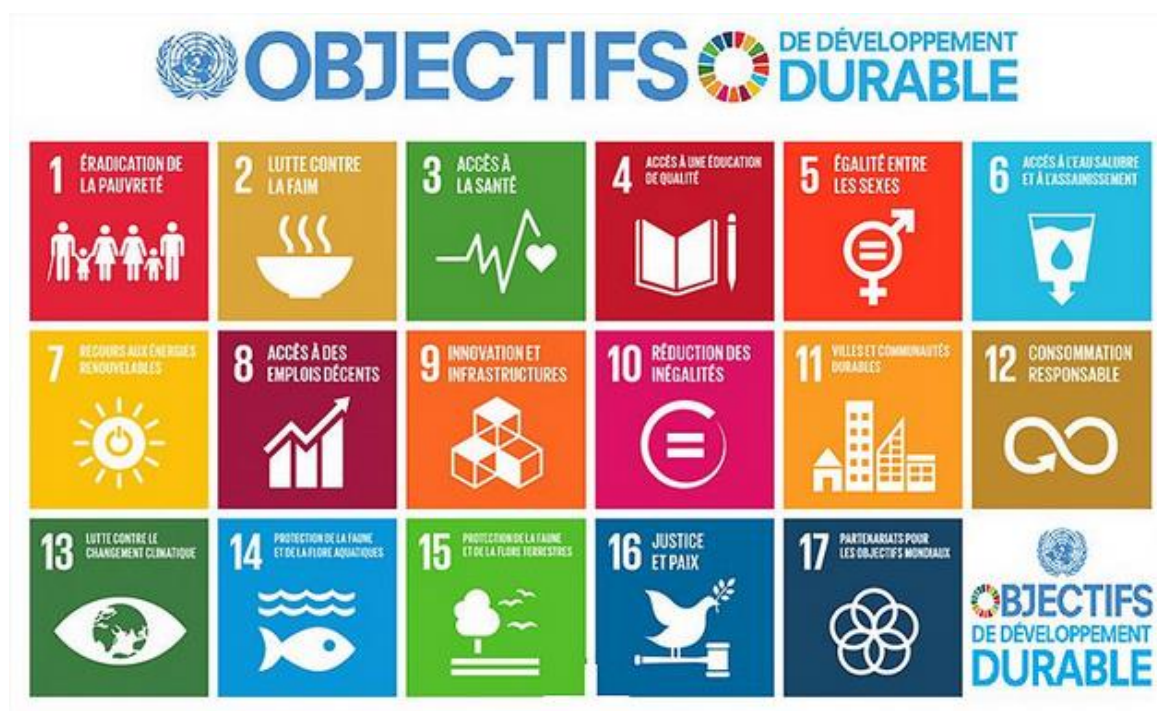
***Les lois sur la transition énergétique, Egalim et Agec sont autant de textes qui justifient d'une attention particulière aux candidatures en rapport avec l'énergie, la lutte contre le changement climatique, les circuits courts et le local, la lutte contre le gaspillage, pour la réutilisation, le recyclage et le réemploi, dans une démarche d'économie circulaire.***

Chaque organisation ne pourra présenter qu'un seul type de marché, choisi pour être le plus représentatif.

Il doit répondre aux Objectifs du Développement Durable (ODD)<sup>1</sup>:

---

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>



### 2.1.2 Critères d'appréciation

Afin d'évaluer chaque candidature, le jury s'appuiera sur les éléments suivants :

- 1. Le degré de prise en compte des **Objectifs du Développement Durable** (ODD), tels que rappelés dans l'Agenda 2030 pour la France<sup>2</sup>, dans le marché soumis au Trophée régional.
- 2. L'**ambition** du marché en matière de développement durable (DD) (spécifications techniques, place accordée aux critères dans la sélection des offres, nature et importance des labels de type I, dépassement réglementaire...)
- 3. L'existence d'une délibération cadre, d'un SPASER ou d'un **acte d'engagement** équivalent de l'organisation
- 4. Le caractère **novateur et reproductible** du projet
- 5. Les **moyens** mis en œuvre : moyens humains dédiés au projet (identification d'un (e) référent(e) mandaté (e) DD, acheteur pour le projet...), nature et montant du marché
- 6. La **gouvernance** du marché et son **sourcing** (groupes de travail, comité de pilotage, élu/responsable référent, relations aux fournisseurs)
- 7. Une première estimation des **impacts** du marché, de l'achat ou de l'action concernée.

## 2.2 ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Le candidat s'engage à fournir à AURA-EE tous les éléments nécessaires à l'évaluation des projets.

Le lauréat s'engage :

- À citer AURA-EE dans l'ensemble des outils de communication en rapport avec ce concours,
- À autoriser AURA-EE à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats,
- À faire bénéficier le RREDD de son retour d'expérience

<sup>2</sup> <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

## 2.3 DISTINCTION DES MARCHES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Chaque marché sera intégré, après évaluation par le jury, dans le recensement dressé par AURA-EE.

Le texte descriptif du marché, qui sera fourni par le maître d'ouvrage lui-même, sera repris après éventuelle modération par AURA-EE pour une mise en ligne sur le site d'AURA-EE dans la base de données des marchés les plus exemplaires.

Chaque lauréat bénéficiera d'une distinction par catégorie de marché qui lui sera remise lors d'une cérémonie régionale.

## 3 JURY DE SÉLECTION DES MARCHÉS EXEMPLAIRES

Autour du conseil régional et d'AURA-EE, des membres volontaires du RREDD sont constitués en jury à l'occasion de l'appel à candidature. Il est chargé de procéder à l'analyse et à la sélection des marchés pour l'appel à candidature.

Pour accompagner le travail du jury, une première lecture technique est réalisée par AURA-EE qui pourra s'adjoindre toutes les compétences extérieures lui permettant de procéder dans les meilleures conditions à l'évaluation des dossiers. Selon les besoins, AURA-EE se réserve la possibilité d'effectuer un entretien avec les candidats et de demander les pièces complémentaires nécessaires à l'analyse par le jury.

Les membres du jury s'engagent à ne pas juger des dossiers ou des candidats sur lesquels ils sont intervenus ou avec lesquels ils sont en partenariat par ailleurs.

## 4 PARTICIPANTS

***SONT ADMIS A CONCOURIR L'ENSEMBLE DES ACTEURS, POUVOIRS ADJUDICATEURS ET ENTITÉS ADJUDICATRICES<sup>3</sup>, DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SOUMIS AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.***

Est éligible tout MARCHÉ<sup>4</sup> existant en matière de développement durable ou d'économie circulaire porté par un acteur « public »<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, fonction publique d'Etat et plus généralement, personnes morales de droit public ou privé, et toute organisation soumise au Code des Marchés Publics, au sens du Titre 1<sup>er</sup>, article L210-1.

<sup>4</sup> Considéré dans son acception la plus large de « commande publique »

<sup>5</sup> Fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, fonction publique d'Etat et plus généralement tout acteur soumis au Code des marchés publics

## 5 RENSEIGNEMENTS ET CALENDRIER

---

Le présent règlement est consultable sur le site d'AURA-EE. Il peut être envoyé sur simple demande.

Pour toutes informations complémentaires et techniques :

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Laurent Cogérino / Céline Bonnet

Tel : 04 78 37 29 14

[laurent.cogerino@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:laurent.cogerino@auvergnerhonealpes-ee.fr)

[celine.bonnet@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:celine.bonnet@auvergnerhonealpes-ee.fr)

**Les candidatures sont à soumettre exclusivement en ligne jusqu'au lundi 18 octobre** via ce [Google Form](#)

Une **note explicative** est fournie pour aider si besoin les candidats à remplir leur dossier de candidature en ligne.

Un accusé de réception sera adressé au candidat en retour par mail. Aucun dossier ne sera restitué au candidat.

**Les lauréats seront réunis lors d'une remise de leur prix organisée spécifiquement à cette occasion dans les conditions sanitaires du moment (fin 2021, début 2022 selon les conditions).**

## 6 DISPOSITIONS DIVERSES

---

- AURA-EE se réserve le droit d'annuler l'appel à candidature, les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.
- Les dossiers de candidatures transmis par les candidats ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.
- Utilisation des données du dossier de candidature : après délibération du jury sur les lauréats du concours, des fiches synthétiques de tout ou partie des dossiers de candidatures pourront être réalisées et téléchargeables sur Internet.